



CONDITIONS DU JEU DE LOTERIE DAILY KENO

Les présentes Conditions de jeu s'appliquent au jeu de loterie DAILY KENO, jusqu'à ce qu'elles soient modifiées ou révisées.

1.0 Règles

- 1.1 DAILY KENO est régi par les Règles relatives aux jeux de loterie de la Société des loteries et des jeux de l’Ontario (la « Société ») qui sont disponibles sur demande et comprennent des limitations de responsabilité.
- 1.2 Les mots utilisés dans les présentes Conditions du jeu de loterie DAILY KENO et dans les Règles relatives aux jeux de loterie ont la définition que leur attribuent lesdites règles.

2.0 Participation au jeu

- 2.1 Un joueur peut effectuer une ou plusieurs sélections. Pour chaque sélection, il doit choisir :
 - (a) la catégorie de jeu (« Catégorie Jeux »), formée de deux numéros, de trois numéros, de quatre numéros, de cinq numéros, de six numéros, de sept numéros, de huit numéros, de neuf numéros ou de dix numéros;
 - (b) des numéros de 1 à 70, selon la Catégorie Jeux choisie;
 - (c) le montant de la mise, soit 1,00 \$, 2,00 \$, 5,00 \$, 10,00 \$, ou à la discrétion de la Société.
- 2.2 Les options Mise-éclair, Multi-mise, Rachat et Sans fiche sont également offertes.

3.0 Tirage

Sauf avis contraire de la Société, la Société tire deux fois par jour, du lundi au dimanche inclusivement, 20 numéros au hasard entre 1 et 70 (le « numéro gagnant »). Les numéros tirés en après-midi (à approximativement 14 h, heure de l’Est) seront les « numéros gagnants » pour le tirage de l’APRÈS-MIDI. Les numéros tirés en soirée (à approximativement 22 h 30, heure de l’Est) seront les « numéros gagnants » pour le tirage du SOIR.

4.0 Structure des lots

Pour ce jeu de loterie, les lots sont déterminés en fonction des vingt (20) numéros gagnants tirés, de la Catégorie Jeux et de la mise. Les lots du jeu de loterie DAILY KENO sont fondés sur une structure des lots fixe. Les lots pouvant être attribués pour chaque tirage dans ce jeu de loterie sont les suivants (un (1) seul lot est offert par sélection choisie) :

Catégorie Jeux	Numéros correspondants	Lot – mise de 1 \$	Lot – mise de 2 \$	Lot – mise de 5 \$	Lot – mise de 10 \$	Probabilités de gagner approximatives
2 numéros	2/20	7 \$	14 \$	35 \$	70 \$	1 sur 13
3 numéros	3/20	25 \$	50 \$	125 \$	250 \$	1 sur 48
4 numéros	4/20	100 \$	200 \$	500 \$	1 000 \$	1 sur 189
5 numéros	5/20	250 \$	500 \$	1 250 \$	2 500 \$	1 sur 781
	4/20	5 \$	10 \$	25 \$	50 \$	1 sur 50
6 numéros	6/20	1 000 \$	2 000 \$	5 000 \$	10 000 \$	1 sur 3 383
	5/20	25 \$	50 \$	125 \$	250 \$	1 sur 169
7 numéros	7/20	5 000 \$	10 000 \$	25 000 \$	50 000 \$	1 sur 15 464
	6/20	50 \$	100 \$	250 \$	500 \$	1 sur 619
	5/20	5 \$	10 \$	25 \$	50 \$	1 sur 63
8 numéros	8/20	25 000 \$	50 000 \$	125 000 \$	250 000 \$	1 sur 74 941
	7/20	200 \$	400 \$	1 000 \$	2 000 \$	1 sur 2 436
	6/20	10 \$	20 \$	50 \$	100 \$	1 sur 199
9 numéros	9/20	50 000 \$	100 000 \$	250 000 \$	500 000 \$	1 sur 387 197
	8/20	1 000 \$	2 000 \$	5 000 \$	10 000 \$	1 sur 10 325
	7/20	100 \$	200 \$	500 \$	1 000 \$	1 sur 685
	6/20	5 \$	10 \$	25 \$	50 \$	1 sur 86
10 numéros	10/20	250 000 \$	500 000 \$	1 250 000 \$	2 500 000 \$	1 sur 2 147 181
	9/20	5 000 \$	10 000 \$	25 000 \$	50 000 \$	1 sur 47 238
	8/20	200 \$	400 \$	1 000 \$	2 000 \$	1 sur 2 571
	7/20	25 \$	50 \$	125 \$	250 \$	1 sur 261
	0/20	2 \$	4 \$	10 \$	20 \$	1 sur 39

La Société limite à 4 000 000 \$ le montant total des lots payables par tirage dans chacune des 22 catégories de lots. Si le total des lots pouvant être gagnés avec tous les billets gagnants dans une catégorie de lots donnée dépasse la limite des lots pour la catégorie en cause, les lots sont proportionnels à la somme qui aurait pu être gagnée avec les billets gagnants dans la catégorie en cause en l’absence de la présente disposition.

5.0 Divers

- 5.1 La Société peut modifier les présentes Conditions de jeu en tout temps et de quelque manière que ce soit.
- 5.2 Les intertitres des présentes Conditions de jeu servent uniquement à faciliter la consultation et n’ont aucun effet sur leur interprétation.
- 5.3 Sauf indication contraire de la Société, les présentes Conditions de jeu entrent en vigueur et remplacent les Conditions du jeu de loterie DAILY KENO antérieures le 13 juillet 2015.

SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DE L'ONTARIO
13 juillet 2015

This document is also available in English by calling 1 800 387-0098.